

Appel de cotisation 2025

Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs



Madame, Monsieur,

Votre adhésion à votre syndicat est essentielle à la poursuite sans relâche de sa mission de défense de vos intérêts individuels et collectifs auprès de vos interlocuteurs contractuels et des pouvoirs publics, et à l'amélioration de vos droits sociaux, fiscaux, économiques, ainsi que de vos régimes juridiques.

Une fois adhérent, un appel de cotisation est réalisé par le Snac chaque année pour une année civile complète.

Le SNAC agit grâce aux moyens financiers que vous lui donnez : votre cotisation.

Votre contribution est cruciale chaque année pour faire face aux enjeux majeurs qui mettent à mal le droit d'auteur, tant au niveau national, qu'eupéen ou même mondial.

Intelligence artificielle générative, audiovisuel public menacé, accaparement des droits, édition coercitive, rémunérations en baisse dans toutes les filières, transition écologique, etc. : autant de défis qui nécessitent la cohésion de nos membres et une solidarité sans faille.

Votre contribution est également et avant tout notre gage d'indépendance.



Attention

En pleine restructuration depuis janvier 2024, le SNAC se réorganise également autour de son appel de cotisation.

Désormais, **les cotisations sont appelées en début d'année civile concernée** (et non plus en fin d'année), avant notre assemblée générale annuelle.

En résumé :

Cotisation 2024 : réglée fin 2024

Cotisation 2025 : à régler début 2025

Votre carte d'adhérent vous sera envoyée ultérieurement.

Adhérer, c'est bénéficier de tous nos accompagnements



Le bénéfice d'une **assistance juridique** : **consultation, lecture de vos contrats**, lecture des clauses qui menacent vos rémunérations, informations sur les pourcentages négociés habituellement dans la profession, etc.



L'assistance auprès des organismes de gestion collective dont vous relevez.



La réponse à vos **questions d'ordre social ou fiscal**.



L'assistance face aux procédures collectives de vos co-contractants (redressement ou liquidation judiciaire).



L'aide juridique à la rédaction de vos courriers officiels (à l'administration ou à vos co-contractants).



Le suivi des informations adressées par des organismes officiels tels que l'Urssaf, l'Ircec, la CAF, la SSAA avec lesquels le SNAC est en relation.



L'invitation à participer à toutes les réunions de groupements auxquelles vous appartenez, ainsi qu'à l'Assemblée Générale annuelle du SNAC, durant laquelle vous disposez d'un droit de vote.



L'abonnement au Bulletin des Auteurs et à la Newsletter.



La transmission des **invitations à des événements** tels que festivals, colloques, webinaires, organisés par le SNAC ou auquel il participe, etc.

Afin de **soutenir les missions du SNAC et de continuer à bénéficier de l'ensemble de ses services**, nous vous invitons à **renouveler votre cotisation pour 2025** en suivant les indications figurant sur le document dans les pages suivantes. Le non renouvellement entraînerait des difficultés financières pour le syndicat.

Nous vous remercions pour votre engagement et votre soutien et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations les plus cordiales.

Pour votre syndicat :

Le Trésorier
Pierre Thillooy

Le Président
François Peyrony

Mes coordonnées

Nom :

Prénom :

N° d'adhérent (facultatif) :

☐ Je confirme ou mets à jour mes coordonnées :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Adresse mail : @

Téléphone :

Précisez si vous acceptez d'être contacté uniquement par mail pour l'appel de cotisation à partir de 2026 :

☐ Oui ☐ Non

Mode de règlement

• Je règle ma cotisation 2025 en :

☐ Deux fois ☐ Cinq fois ☐ Dix fois

• Je règle :

☐ Par virement bancaire

Sur le compte CIC du SNAC

IBAN : FR7630066107410002071930155 / BIC : CMCIFRPP

☐ Par chèque

En retournant le coupon (en page 4) dûment complété, accompagné de votre chèque, par courrier, à l'adresse : SNAC – 19, rue du Jour – 75001 Paris

Montant de ma cotisation

i **La cotisation au Snac est déductible de vos revenus professionnels imposables au réel. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions sur ce sujet.**

• Cotisation fixe :

☐ 90 euros

• Cotisation proportionnelle :

Mes revenus en droits d'auteur versés par les organismes de gestion collective (toutes les sociétés d'auteurs telles que la SACEM, la SACD, l'ADAGP, la SOFIA, la SCAM, etc.) sont supérieurs à 2.000 € : je contribue également à hauteur de mes revenus, conformément à l'article 8 des statuts* :

☐ Je procède au calcul :

Montant de mes droits d'auteur _____ x 0,005 = _____ euros.

Je règle 90 euros + le montant calculé : _____, soit : _____ euros.

☐ Je souhaite limiter ma redevance à 500 euros.

☐ Je ne souhaite pas limiter ma redevance
(jusqu'à nouvel avis de ma part)

☐ Ma contribution complémentaire est prélevée par la Sacem.

• Don complémentaire, notamment pour les actions en justice portées par le Snac :

En 2024, le conseil syndical a voté le soutien à l'action en justice de Chloé Wary pour la défense de son droit moral. Le Snac est également engagé dans une action contre Meta pour contrefaçon de droits d'auteurs. Ces actions et d'autres ne sont possibles que grâce à votre soutien : aidez-nous à porter la cause des auteurs et autrices !

☐ 5 €

☐ 10 €

☐ 20 €

☐ 50 €

☐ 100 €

☐ Autre : _____ €

☐ **Je suis désolé(e) mais cette année, je ne peux vraiment pas vous aider au-delà de la contribution de base à 90 €.**

**Extrait de l'article 8 des statuts : Tout adhérent est tenu : 1°) d'acquitter une cotisation fixe annuelle, payable d'avance, dont le montant est établi ou modifié par l'assemblée générale ordinaire. L'adhérent règle cette cotisation directement ou en autorisant les services comptables des sociétés d'auteurs dont il est membre à la prélever sur son compte dans ces sociétés. 2°) de verser à la caisse syndicale, dans le cas où le montant global des droits répartis par l'ensemble des sociétés d'auteurs dépasse dans l'année une somme actuellement fixée à 2.000 € et qui peut être modifiée par l'assemblée générale ordinaire, une cotisation proportionnelle à 0,50 % de la part de ses droits excédant le maximum fixé.*

Programme de soutien personnel

Nouveau !

- Cette année, je suis en difficulté financière et je suis soutenu(e) par un(e) autre adhérent(e) :

☐ Une partie, soit : _____ €

☐ La totalité de ma cotisation est réglée par un membre du Snac conformément à une demande conjointe **que nous vous ferons parvenir à l'adresse contact@snac.fr :**

Nom :

Prénom :

Adresse mail : @